

LA LOCATION D'INSTRUMENTS AMHV 2018-2019

L'AMHV loue des instruments à l'année. La demande se fait au moment des inscriptions et l'attribution dépend des disponibilités du parc qui s'étoffe d'année en année. Un courrier de confirmation est envoyé à la famille mi-juillet par mail.

Le montant de la location est à régler début septembre à la remise de l'instrument avec le Directeur AMHV. **Tous les instruments sont à retirer auprès du Directeur AMHV à Acigné au siège social au 12 rue de Calais.**

Conditions d'accès : Montant à l'année + assurance (4% de la valeur de l'instrument) réservée en priorité aux débutants et aux familles bénéficiant de l'aide sociale (CCAS) + carte Sortir.

Rappel : Dans la formule « je commence mon instrument de musique », la location est à 1/2 tarif + assurance obligatoire soit 4% de la valeur de l'Instrument.

Nouveauté 2018/2019 : Dans la formule « je commence mon instrument de musique », la location des instruments à vent est gratuite (sauf la flûte traversière).

Ci-dessous le tableau des tailles des instruments par rapport aux âges possibles

Taille de l'instrument	Âges possibles des enfants
1/4 de violon	de 4 à 5 ans
1/2 de violon	de 5 à 7 ans
3/4 de violon	de 7 à 9 ans
violon en entier	à partir de 10 ans
1/4 de violoncelle	de 6 à 8 ans
1/2 violoncelle	de 8 à 10/11 ans
3/4 de violoncelle	de 11 à 14/15 ans
violoncelle en entier	à partir de 15/16 ans
1/2 guitare	de 5 à 7 ans
3/4 guitare	de 7 à 9 ans
guitare en entier	à partir de 10 ans
Flûte avec tête courbe	de 5 à 9 ans
Flûte sans tête courbe	à partir de 10 ans

Comment rendre l'instrument de musique que j'ai loué en 2017/2018

Un courrier mi-juillet vous demande de passer au secrétariat de l'AMHV à partir du 27 août jusqu'au 30 août de 14h à 19h [respectez bien ces 4 jours].

- Vérification de l'état de l'instrument avec les enseignants AMHV courant juin – *en cas de réparation, signalez-le au directeur AMHV pour effectuer les réparations nécessaires, une facture de la réparation vous sera demandée à la réception de l'instrument.*
- Feuille de retour « location instrument » à signer,
- Chèque de caution à récupérer si l'instrument est en état.

RAPPEL : UNE REVISION VOUS SERA DEMANDEE SI L'INSTRUMENT EST DEFECTUEUX. CETTE REVISION SERA OBLIGATOIRE POUR 2018/2019.

Nous voyons trop d'instruments revenir avec des petits soucis qui peuvent être réparés dès juin, ce qui évite un instrument bloqué pour les familles ayant fait la demande. Dans ce cas, **le chèque de caution est bloqué** jusqu'à la réparation que vous devez effectuer dans un magasin spécialisé [adresses sur le site internet de l'école www.amhv.fr]. Une facture de révision obligatoire vous sera demandée fin août 2019.



Location instrument année 2018/2019

Un courrier mi-juillet par mail vous précise si votre demande est acceptée ou pas selon le parc instrumental AMHV

En cas de réponse positive, **vous devez respecter le jour et les horaires** ci-dessous pour des raisons d'organisation et passer au secrétariat de l'AMHV.

Impossibilité de venir un autre jour

- Mercredi 5 septembre de 17h à 19h – remise des $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ violons aux familles
- Jeudi 6 septembre de 17h à 19h – remise de $\frac{3}{4}$ et violons entiers aux familles
- Vendredi 7 septembre de 17h à 19h – remise des violoncelles et flûtes à bec soprano et alto aux familles
- Lundi 10 septembre de 14h à 19h – remise des flûtes traversières, clarinettes et saxophones aux familles
- Mardi 11 septembre de 14h à 19h – remise des saxophones, hautbois, basson et accordéons diatoniques et chromatiques aux familles
- Mercredi 12 septembre de 14h à 19h – remise des cornets, trompettes, trombones, cors d'harmonie et synthétiseurs aux familles
- Jeudi 13 septembre de 14h à 19h – remise des guitares + guitares électriques et basses aux familles

- Vendredi 14 septembre de 17h00 à 19h – remise des harpes aux familles
- Samedi 15 septembre de 11h00 à 12h00 – remise des batteries aux famille

Tarifs de la location 2018/2019

Les tarifs de la location d'instruments sont disponibles ci-dessous ainsi que dans le Livret d'information AMHV 2018/2019 page 10.

Montant de la location à l'année hors assurance obligatoire + 4% d'assurance obligatoire calculée sur la valeur de l'instrument

Parc instrumental AMHV	¼	½	¾	entier	1° année	2° année	3° année
Flûtes à bec soprano et alto	4				37 €	47 €	57 €
Guitares	0	5	10	10			
Violons	8	16	11	8	97 €	107 €	117 €
Violoncelles	2	3	3	2			
Accordéons Diatoniques	8						
Basson	1						
Batteries complètes	9						
Clarinettes	13						
Clarinette basse	1						
Cornets	6						
Cors d'harmonie	3						
Flûtes traversières	7						
Flûte + Tête courbée	14						
Têtes courbées seules	5						
Guitares basses	3						
Guitares électriques avec Ampli	2						
Hautbois	1						
Saxophones alto	7						
Saxophones ténor	2						
Saxophone baryton	1						
Synthétiseurs	12						
Trompettes	4						
Trombones	2						
Tuba	1						
Accordéons Chromatiques	2				122 €		

Harpes

6